

ver toutes les ressources de la science ; mais les blessures étaient terribles, on se rappelle, et c'était miracle qu'il n'y eût pas succombé.

Le docteur examina attentivement les plaies, qui avaient été ouvertes, on s'en souvient, par le même couteau à virole que Désiré avait ensuite placé dans la main de Prosper au moment de frapper le comte de Noiville. Quoique les blessures de Pierre Henry fussent dans un état d'extrême inflammation, le docteur X... déclara qu'elles lui paraissaient identiques à celles relevées sur le corps de l'autre victime, et qu'elles devaient avoir été faites par la même arme. Le médecin requis signa cette déclaration, qui resta entre les mains du juge.

—L'enfant n'a point encore parlé ? demanda-t-il à l'interne de service.

—Non, monsieur, répondit celui-ci, et nous craignons même qu'il ne recouvre jamais la parole.

—Diable ! fit M. Didier de la Tour. Nous aurions en besoin, pourtant, de son témoignage. Et s'il reste muet ? Mais il pourra écrire sans doute, au cas où vos prévisions se réaliseraient.

—Plus tard, oui, s'il sait écrire. Mais actuellement vous voyez son état de prostration.

—Il y a du mieux, néanmoins ?

—Oui, et je crois que nous le sauverons !

—Pensez-vous qu'il reconnaîtrait une personne mise en sa présence ?

—Je le suppose. Car il semble reconnaître fort bien ceux qui lui donnent des soins, et ses regards, à défaut de sa bouche, les remercient avec une profonde gratitude.

—Bien ! murmura M. Didier de la Tour. Pour le moment, c'est le plus important. Avant peu, j'en ferai l'expérience.

XX.

Lorsque M. Didier de la Tour revint à son cabinet de justice, il y trouva sur son bureau tous les papiers saisis dans l'appartement de la comtesse de Noiville, après la levée des scellés. Ces papiers, on le pense bien, n'étaient pas fort nombreux, les jeunes filles ayant peu l'occasion d'écrire pour elles-mêmes ou de recevoir des lettres. Un petit coffret de bois de rose suffisait à les contenir.

Le juge d'instruction ouvrit avidement le coffret et commença aussitôt la lecture des quelques lettres qu'il renfermait. Mais au fur et à mesure qu'il lisait, son visage sévère prenait un air de déception complète. Il avait évidemment espéré y trouver quelque billet de Robert, si laconique qu'il fût. Mais ce fut en vain qu'il chercha, et il dut se consoler en se disant qu'après tout la lettre échappée à madame veuve Dauray, lorsqu'elle s'était évanouie en retrouvant son fils vivant, suffisait à former l'une des charges les plus accablantes qu'il eût encore réunies contre le docteur.

Cependant, au moment où il se livrait à ces réflexions, une dernière lettre lui tomba sous la main, et à l'expression de son visage il devint aussitôt évident que celle-là répondait en partie à ses désirs. C'était, en effet, la lettre adressée par Andréo à Jeanne, le jour même où elle avait quitté le pensionnat de Saint-Maur-des-Fossés. Cette lettre, que nous avons reproduite en son temps, parlait de Robert, racontait son désespoir, disait qu'il était capable "de se tuer", ou de "faire quelque malheur" si Jeanne épousait le comte, et contenait d'assez vifs conseils de résistance.

—Voilà, se dit le juge d'instruction, un document assez important, non pas tant par ce qu'il dit, mais parce qu'il confirme ce fait que le docteur Dauray, dès cet instant "roulait de noirs projets" dans son esprit, et paraissait capable, aux yeux de mademoiselle de Beaumont, de "faire quelque malheur", si le mariage s'accomplissait. Le mariage s'est accompli, et le malheur est venu !

L'examen du coffret étant terminé, M. Didier de la Tour rentra chez lui, attendant avec impatience le moment d'interroger à son tour mademoiselle Andréo de Beaumont. Aussi, le lendemain, la jeune fille fut-elle la première introduite près du magistrat instructeur.

Celui-ci, nous devons le dire, ne se sentait aucune sympathie pour mademoiselle de Beaumont, et la lettre qu'il avait lue, la veille, n'était pas de nature à modifier ses sentiments, loin de là. Dès le premier instant, il avait senti chez l'amie de Jeanne une propension à la révolte, à l'indépendance, qui choquait sa nature de juge. Puis elle avait conseillé la résistance à Jeanne. Elle n'aimait point le comte de Noiville, cela était visible. Pour un peu, le juge d'instruction l'eût bien volontiers accusée de complicité. Mais, s'il ne pouvait l'en accuser au point de vue matériel, il était certain qu'elle avait trompé moralement et matériellement dans l'intrigue qui s'était terminée par la mort de Gérard de Noiville.

Andréo, de son côté, la première stupeur passée, ne ressentait guère plus de sympathie pour l'homme qui avait fait arrêter Jeanne ; et, décidée à la défendre, ne croyant pas, n'ayant jamais cru à sa culpabilité ni à celle de Robert, elle arrivait assez montée contre celui qui allait l'interroger, et résolue à ne point se laisser intimider ni entortiller ! Ces divers sentiments se manifestèrent dès le premier regard qu'échangèrent le juge et la jeune fille.

Néanmoins, elle salua le magistrat avec beaucoup de grâce, et celui-ci lui offrit un siège après lui avoir rendu froidement son salut. Il aurait bien voulu lui causer une certaine épouvante, afin de lui ôter sa présence d'esprit ; mais il n'y a rien de plus difficile à épouvanter que ces petites filles résolues, lorsqu'elles ont le parti-pris de n'avoir point peur. Puis, au fond, elles ont déjà très net et très défini l'instinct de leur puissance de femme et des égards qui lui sont dus.

—Mademoiselle, lui dit brusquement M. Didier de la Tour, vous avez une grande part de responsabilité dans l'horrible drame qui a suivi le mariage de votre amie, et j'espère que ce sentiment vous fera comprendre qu'il n'y a qu'une absolue sincérité qui puisse racheter vos torts, votre légèreté, si vous préférez, dans toute cette triste affaire.

—Je suis toujours sincère, monsieur, répliqua la fillette sans se démonter, et vous m'obligerez en me faisant connaître mes torts.

—Oh ! rien de plus simple. Vous étiez l'amie intime de mademoiselle d'Esparre. A ce titre, vous deviez exercer une influence sur elle. Cette influence, quelle a-t-elle été ?

—Mais, monsieur, cela ne regarde pas la justice, répliqua assez impertinemment mademoiselle de Beaumont. Et je ne m'explique point vos paroles, car je suppose que personne n'était en tiers dans nos conversations intimes de jeune fille.

Andréo, toute fûtée qu'elle était, ignorait qu'on eût saisi les lettres de Jeanne, et surtout que celle qu'elle lui avait écrite n'eût pas été brûlée. De là son impassibilité, bien convaincue